L'Ugict - Décrypte

Dernières actualités et nouvelles

Mardi 06 octobre 2026
Numéro 07

De l'accord à son application

Élections professionnelles 2026 : Signature du Protocole d'Accord Préélectoral

Afin de préparer l'élection des futurs membres de la délégation du personnel au Comité Social et Économique (CSE), la Direction de l'APEC et les Organisations Syndicales ont conclu un **Protocole d'Accord Préélectoral (PAP)**. Cet accord fixe l'ensemble des règles du jeu du scrutin pour garantir un processus électoral fluide, transparent et accessible à toutes et tous.

- **Ce qui change : une meilleure représentativité**

Changement majeur pour ces élections : le passage de 3 à **2 collèges électoraux**. Cette réorganisation permet d'attribuer **4 sièges au total pour les salarié.es non-cadres** (Employé.es et Agent.es de maîtrise), contre 3 sièges si nous avions gardé 3 collèges, offrant ainsi une meilleure représentativité pour ces catégories de personnel.

- **Dates et modalités du scrutin**

Le vote se déroulera **exclusivement en ligne** *via* une plateforme sécurisée. Le premier tour aura lieu du **16 au 20 novembre 2026** (*second tour éventuel du 30 novembre au 4 décembre 2026*).

- **Représentation et sièges à pourvoir**

Vous élirez vos représentants pour un mandat de 4 ans. Au total, **18 sièges titulaires et 18 suppléants** sont à pourvoir (4 sièges pour le collège *Employé.es et Agent.es de maîtrise* et 14 sièges pour le collège *Cadres*). Les listes présentées doivent respecter la parité femmes/hommes.

- **Conditions de vote et accompagnement**

Chaque salarié.es comptant au moins 3 mois d'ancienneté au 1er tour sont électeurs.rices. Vos identifiants vous seront envoyés début novembre par courriel professionnel (ou courrier postal en cas d'absence).

Agenda social
Les négociations finies

- Travail hybride
- Politique de rémunération

Pour plus d'informations sur les rémunérations, l'Ugict-CGT a publié un dossier complet reprenant l'ensemble des éléments de rémunérations :
A retrouver ici

Agenda social
Les prochaines négociations

La fin d'année 2026 sera l'occasion de renégocier trois accords d'entreprise :

- Agenda social
- Négociations Annuelles Obligatoires (NAO)

L'UGICT-CGT Apec

L'Ugict CGT Apec organise une réunion d'informations syndicales pour la région Bourgogne France Comté le mardi 3 novembre **2026 au centre de Dijon** et à distance pour l'ensemble des salarié.es de la DR.

Vous avez des questions à poser ? Vous souhaitez participer à l'évolution de l'Apec ? N'hésitez pas à contacter l'UGICT-CGT Apec.
repricciardi@apec.fr
repaudren@apec.fr
cgt@apec.fr

L’Ugict - Décrypte

Dernières actualités et nouvelles

Mardi 06 octobre 2026
Numéro 07

ÉLECTIONS 2026

Élections professionnelles Apec 2026

L’essentiel du protocole préélectoral

1 Les dates à retenir

- **23 OCT.** — Listes électorales
- **3 NOV. · 12 H** — Candidatures 1er tour
- **13 NOV.** — Identifiants par mail
- **16 NOV. · 12 H** — Ouverture du 1er tour
- **20 NOV. · 13 H** — Clôture et résultats

SECOND TOUR · UNIQUEMENT SI NÉCESSAIRE

- **25 NOV. · 12 H** — Candidatures 2e tour
- **30 NOV. · 12 H** — Ouverture du 2e tour
- **4 DÉC. · 13 H** — Clôture et résultats

1er tour : 16–20 nov. · 2e tour conditionnel : 30 nov.–4 déc.

2 Le futur CSE

1 321 ETP

Effectif arrondi à l’unité

36 sièges

18 titulaires + 18 suppléant·es

COLLÈGE 1

Employé·es et agent·es de maîtrise

4 + 4

titulaires + suppléant·es

Liste complète : 3 femmes · 1 homme

COLLÈGE 2

Cadres

14 + 14

titulaires + suppléant·es

Liste complète : 11 femmes · 3 hommes

Mandat de 4 ans

3 Voter ou être candidat·e

POUR VOTER

16 ans
minimum

3 mois
d’ancienneté minimum

Droits civiques
aucune interdiction ou incapacité

Mis à disposition : vote possible sous conditions, notamment après 12 mois continus.

POUR ÊTRE CANDIDAT·E

18 ans
minimum

1 an
d’ancienneté minimum

Être électeur / électrice
et ne pas relever d’une exclusion légale

Au premier tour, les listes sont présentées par les organisations syndicales.